



l'agglo

COLLECTE, TRI & STRATÉGIES

1

L'Agglo au service des ménages et de l'environnement

2

Équipements et organisation de collecte

3

CACL et municipalités : ensemble pour le cadre de vie



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo



CONNECTEZ VOUS

www.cacl-guyane.fr





l'agglo **COLLECTE, TRI & STRATÉGIES**

L'Agglo s'inscrit au cœur de votre quotidien en assurant le service de collecte de vos déchets. Elle met en place le service et les équipements de collecte et de tri pour le maintien d'un cadre de vie agréable.

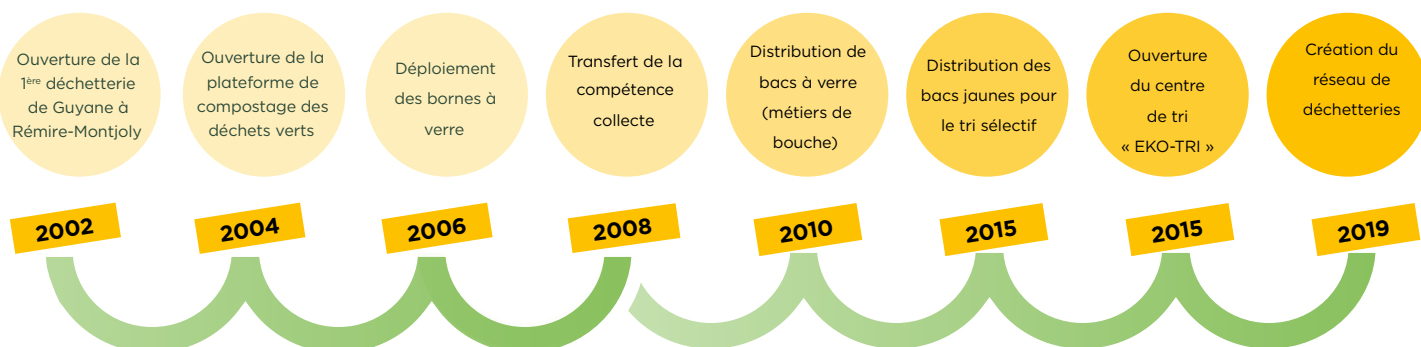
1 L 'Agglo au service des ménages et de l'environnement

La CACL exerce la compétence « Collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts depuis 2008. Elle consiste à collecter les bacs (poubelles vertes et jaunes), encombrants et déchets verts devant le lieu d'habitation des ménages.

Le service public de gestion des déchets (non dangereux) est essentiellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Par souci de justice territoriale, elle a été harmonisée à 14,54% sur les 6 communes de l'agglomération. Les professionnels (administrations, entreprises, associations) contribuent au financement du service en s'acquittant de la Redevance Spéciale sur les

Déchets Industriels et Commerciaux Banals (RS DICB). Enfin, s'ajoutent au budget, des subventions reçues principalement de l'ADEME, du FEDER et des éco-organismes.

L'objectif majeur de la CACL consiste à optimiser le service de collecte tout en maîtrisant les coûts. L'Agglo vise à réduire les gisements qui arrivent en décharge. Pour cela, elle doit garantir un service qui assure l'enfouissement (mise en décharge) des déchets ne pouvant pas être recyclés ou revalorisés dans les conditions techniques et financières actuelles. Depuis 1998, plusieurs dates clés traduisent les améliorations de ce service.





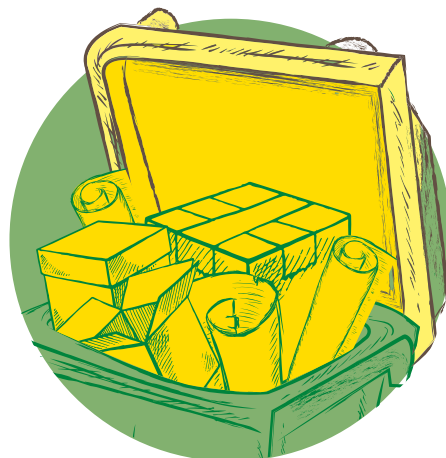
La mise en place du tri sélectif des recyclables secs a entraîné des changements de comportement pour les ménages qui jusqu'à ne possédaient qu'un bac à ordures ménagères. Pour rappel, les bacs jaunes sont mis à disposition des bâtiments collectifs avec l'accord des gestionnaires.

Pour informer et sensibiliser aux bons gestes du tri, l'Agglo a constitué une équipe d'ambassadeurs du tri. Ils réalisent une communication de proximité, sensibilisent au geste de tri et contrôlent le bon tri dans le bac jaune. Chaque année, ils participent à de nombreux événements en lien avec la préservation de l'environnement (participation aux Green Days, au salon de l'Agriculture, interventions dans plusieurs écoles et collèges etc.).

Ils organisent également des animations de pied d'immeuble sur les grands ensembles de la CACL pour améliorer le geste de tri en habitat vertical (présence d'ordures ménagères en nombre dans les bacs jaunes collectifs, voire d'encombrants). Ces interventions se déroulent exclusivement le samedi pour sensibiliser le plus d'habitants, notamment les enfants, susceptibles d'aller déposer les déchets dans les bacs.

Ces moments d'échanges pédagogiques et ludiques permettent également la distribution de mémos-tri dans les boîtes à lettres des locataires et le porte-à-porte dans la résidence concernée pour communiquer les consignes de tri à l'oral.

« Ils réalisent une communication de proximité, sensibilisent au geste de tri et contrôlent le bon tri dans le bac jaune... »



2 Équipements et organisation de la collecte



L'engagement de la CACL pour réduire le volume des déchets ultimes s'est d'abord traduit par la mise en place de la collecte sélective. Elle est possible notamment grâce à l'implantation de nouveaux équipements qui permettent d'éviter la mise en décharge des déchets recyclables.



CENTRE DE TRI

C'est dans ce cadre qu'a été inauguré le premier centre de tri « EKOTRI » de Guyane en 2018. Cofinancée par la CACL, l'ADEME et l'Etat, cette structure est l'une des réponses apportées par la CACL à la saturation de l'unique site de traitement des déchets, la décharge des Maringouins dont la fermeture est prévue pour 2021. Les déchets issus de la collecte sélective sont triés, conditionnés et stockés avant d'être recyclés. Papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques, métaux ne sont plus nécessairement mis en décharge.

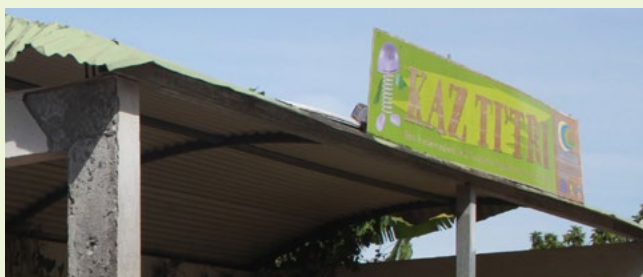


INAUGURATION DU CENTRE DE TRI EN 2018

« ... l'implantation de nouveaux équipements qui permettent d'éviter la mise en décharge des déchets recyclables. »



KAZ TI' TRI



KAZ TI' TRI

Dans certaines zones difficilement accessibles par les camions de collecte ou sur des sites de formation de dépôts sauvages, la CACL a fait construire des installations destinées à organiser la collecte des encombrants et des bacs à ordures ménagères. Ainsi, 23 «kaz ti'tri» existent sur notre territoire. Selon les sites, ces installations présentent une partie permettant le stockage des bacs, d'autres se composent d'une partie encombrants et/ou d'une partie déchets verts.



FUTUR RÉSEAU DE DÉCHETTERIE

L'année 2019 marquera le démarrage des travaux de construction de la 2^{ème} déchetterie du territoire de la CACL qui desservira la commune de Cayenne pour une réception prévue en 2020. Puis, 2 déchetteries supplémentaires seront construites pour desservir Macouria et Matoury. Ces nouvelles infrastructures, additionnées à celle de Rémire-Montjoly, constitueront un réseau de 4 déchetteries réservées au dépôt des déchets occasionnels ne pouvant être collectés avec les ordures ménagères. Une 5^{ème} déchetterie simplifiée pourrait être implantée sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande à l'horizon 2021-2022. Elles permettront la valorisation des déchets verts et le renforcement du service de proximité que développe l'Agglo à travers ces divers projets.



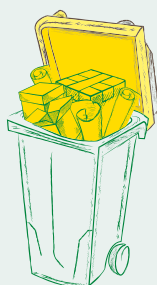
CENTRE DE TRI

Organisation de la collecte sur le territoire

La CACL organise la collecte des déchets suivant un calendrier de déchets par communes. Le ramassage des déchets est assuré par le recours aux contrats de prestations de service. Les camions sont équipés de GPS afin de contrôler à tout moment leur circuit effectif.



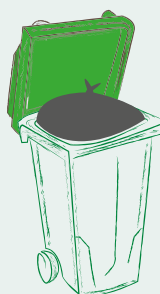
RAMASSAGE DES DÉCHETS



bacs jaunes

Ramassage :

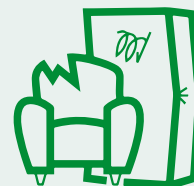
1 fois par semaine
grandes zones urbaines
1 fois tous les 15 jours
sur le reste du territoire.



bacs verts

Ramassage :

2 fois par semaine



encombrants et déchets verts

Ramassage :

1 fois par mois.

Les contrôleurs de la CACL sont responsables du contrôle de la bonne exécution des prestations et de la bonne présentation des déchets par les habitants. Des opérations conjointes polices municipales et CACL sont régulièrement organisées.

Voir les calendriers de collecte disponibles
sur CACL-GUYANE.FR



CONTRÔLEURS DE L'ENVIRONNEMENT

3 CACL et municipalités : ensemble pour un meilleur cadre de vie

Le non-respect des calendriers de collecte, la méconnaissance de la gratuité de la déchetterie pour les particuliers et les comportements d'incivilité conduisent à la création de nombreux points de dépôts sauvages. La gestion de ces dépôts incombe aux communes. En effet, les maires sont responsables en matière de pouvoir de police, de propreté et salubrité publique. Néanmoins, devant cette problématique grandissante, la CACL soutient les communes en menant des campagnes de communication contre la recrudescence de dépôts sauvages. L'objectif de ces actions est de sensibiliser la population et prévenir des éventuelles sanctions pour réduire les incivilités et agir en faveur de l'environnement et du cadre de vie.



28/03/2019 : POSE D'UN PANNEAU STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES À CAYENNE, CITÉ GRANT



19/12/2019 : POSE D'UN PANNEAU STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES À MATOURY



« ... réduire les incivilités et agir en faveur de l'environnement et du cadre de vie. »

LES CHIFFRES CLÉS 2018

COLLECTE DES DÉCHETS



1 984 000

Tonnes d'ordures ménagères collectées en 2018



45 402

ménages bénéficiaires



12 000 00 €

TEOM - Prix du service par foyer ou recettes



27 000

Bacs jaunes (recyclables secs)



172 000

Bacs verts (ordures ménagères)



239

bornes à verre sur le territoire

23

Kaz ti'tri



4 déchetteries à venir

1

Déchetterie



1

Décharge



1

Centre de tri



1

Plateforme de compostage



1038

élèves sensibilisés par des programmes pédagogiques



130

Panneaux stop aux ordures



18

mayouris quartier propre

Présidente de la communauté d'Agglomération du Centre Littoral :

Marie-Laure PHINERA-HORTH

Commission Environnement - déchets

Président :

Roger ARON

Vice-président :

Rosaline CAMILLE SIDIBE

Membres :

Raphaël RABORD

Jean-Yves THIVER

Mylène MAZIA

Nestor GOVINDIN

Roland LÉANDRE

Farah KHAN

Serge SEWGOBIND

Direction de l'Hydraulique et de l'Environnement (DHE)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

4, Esplanade de la Cité d'Affaire
CS 36029 - 97 357 MATOURY CEDEX
Standard : 05 94 28 28 28

Connectez-vous !

www.cacl-guyane.fr



@CACLGuyane



@CACL_GUYANE



@CACLGUYANE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo